



MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE (PAAEP) de MADAGASCAR
(P174477)**

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)-TYPE

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'ENTREPÔTS ET DE MAGASINS DE STOCKAGE
POUR LES MATERIELS DE PRE-POSITIONNEMENT D'URGENCE POST-CYCLONIQUES DANS LES
REGIONS ANALAMANGA, HAUTE-MATSIATRA, AMORON'I MANIA, FITOVINANY, ATSIMO ATSIANANA,
IHOROMBE**

Mars 2026

A. GENERALITES

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL & ADMINISTRATIF	
Pays	MADAGASCAR
Titre du projet	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable (PAAEP)
Type d'activité	Construction et aménagement d'entrepôts et de magasins de stockage pour les matériels de pré-positionnement d'urgence post-cycloniques dans les villes d'Antananarivo, Fianarantsoa, Ambositra, Manakara, Farafangana, Ihosy.
Consistance des travaux prévus	<p>Le PAAEP appuie sept Régions de Madagascar dans les activités de préparation aux urgences cycloniques à savoir : Analamanga, Haute-Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany Atsimo Atsinanana et Ihorombe. Les appuis concernent la dotation aux Régions concernées de matériels de pré-positionnement composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 camions-citernes de 10m³ ; - 12 purificateurs d'eau de 5m³/h montés sur camions ; - 19 motopompes de 60m³/h ; - 21 citernes de 5m³ ; - 14 citernes de 10m³. <p>Pour la sécurité et la bonne gestion des matériels, il est nécessaire que les Régions bénéficiaires disposent des abris adéquats pour les accueillir.</p> <p>Les travaux à réaliser pour les différents sites sont résumés comme suit (plus de détails sont donnés dans le tableau 2 et Annexe 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements et Réhabilitations de Bureaux / Logements <i>Analamanga (Nanisana) : Sécurisation du site par l'aménagement d'une clôture, réhabilitation complète du logement du gardien et mise aux normes de l'assainissement (intérieur et extérieur).</i> • Constructions Neuves et Extensions (Stockage et Garages) <i>Amoron'i Mania & Fitovinany : Construction de hangars de stockage. À Fitovinany (Manakara), les travaux incluent également l'aménagement d'un garage.</i> <i>Matsiatra Ambony (Fianarantsoa) : Extension significative d'un ancien magasin de stockage avec le passage en R+1 (surélévation).</i> <i>Atsimo Atsinanana (Farafangana) : Travaux combinés comprenant l'extension du magasin, la construction d'un nouveau hangar et la sécurisation par une clôture.</i> <i>Ihorombe (Ihosy) : Construction d'un nouveau dépôt de stockage.</i> • Travaux Transversaux (Tous les sites)

	<p>Assainissement : Tous les sites bénéficient d'un aménagement ou d'une remise aux normes des systèmes d'assainissement intérieurs et extérieurs.</p> <p>Matériaux et Équipements : Utilisation de structures durables (béton, charpentes métalliques, maçonnerie en briques/parpaings) et intégration de solutions énergétiques (panneaux solaires, luminaires) et sanitaires complètes.</p>	
Arrangements institutionnels (Noms et contacts)	Ministère de tutelle : Point Focal :	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène RAZAFIMAROMANANA Mampionona
	Coordonnateur de projet :	RAKOTONJANAHARY Ranto
	Spécialiste Hydraulique :	RAZAFINDRAVOLO Hanta
	Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux (SGRE) :	RAKOTOBE R. Holinantenaina
	Spécialiste en Gestion des Risques Sociaux (SGRS) :	RASOLONANTENAINA Clovis
	Responsable des contrôles et surveillances environnementales et sociales :	Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH)
DESCRIPTION DES SITES		
Localisation	Préfecture : Commune : District : Village/ville :	Cf. tableau 1 : Localisation administrative et géographique des sites

	Coordonnées géographiques :	
Principales caractéristiques des sites		
Principale formation végétale	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo : aucune, sauf quelques plantations saisonnières de maïs - Fianarantsoa : friches, broussailles - Ambositra : friches, broussailles - Manakara : aucune - Farafangana : cocotiers - Ihosy : aucune (Voir illustration dans Annexe 3)	
Noms des espèces protégées :	Aucune espèce protégée présente sur site	
Distance du site et la zone sensible¹ la plus proche	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo <ul style="list-style-type: none"> o Distance : 4 km o Zone : Le Parc de Tsarasaotra (Site Ramsar) se trouve en plein milieu urbain (Alarobia). C'est un refuge critique pour les oiseaux d'eau. - Fianarantsoa <ul style="list-style-type: none"> o Distance : ~60 km o Zone : Le Parc National de Ranomafana. C'est l'une des zones de forêt humide les plus riches en biodiversité de l'île (lémuriens, flore endémique). Elle est située à l'est de la ville sur la route vers la côte. - Ambositra <ul style="list-style-type: none"> o Distance : ~5 km o Zone : Le Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo (COFAV). Ce corridor de forêt primaire commence aux abords de la ville. - Manakara <ul style="list-style-type: none"> o Distance : 0,2 km o Zone : La Rivière Manakara et les écosystèmes d'embouchures. Ce réseau de lagunes côtières est une zone humide extrêmement sensible à la pollution et aux changements climatiques, traversant directement la ville. - Farafangana <ul style="list-style-type: none"> o Distance : ~15 km o Zone : La Réserve Spéciale de Manombo. Située au sud de la ville, elle abrite des espèces de lémuriens et d'escargots 	

¹ Zones côtières, mangroves, récifs coralliens, forêts, zones protégées (selon la loi comorienne)

	<p>terrestres uniques au monde, menacées par la déforestation et le braconnage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ihosal o Distance : ~30 km o Zone : Le plateau de l'Ihorombe, une zone de savane herbeuse sensible, habitat du criquet migrateur et de certains oiseaux endémiques. Plus loin, à 90km se trouve le Parc National de l'Isalo, le site protégé le plus emblématique du Sud, situé à l'ouest d'Ihosal (Ranolira).
Types de sol	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo, Fianarantsoa & Ambositra (Hautes Terres) : <i>Sols Ferrallitiques rouges (Latérites)</i> - Manakara & Farafangana (Côte Est et Sud-Est) : <i>Sols Sablonneux côtiers</i> - Ihosal (Plateau de l'Ihorombe) : <i>Sols Ferrugineux gravillonnais tropicaux</i>
Distance du site et la zone humide [à préciser] la plus proche	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo : le site est situé à environ 4 km du Parc de Tsarasaotra, situé en pleine zone urbaine (Alarobia), qui est un site Ramsar classé d'importance internationale. - Fianarantsoa : le site est situé à environ 60 à 70 km de la zone humide d'importance majeure la plus proche, le complexe de zones humides de la rivière Nosivolo (site Ramsar), située à l'est de la ville. - Ambositra : le site est situé à environ 20 km du Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo, qui abrite de nombreux cours d'eau et zones marécageuses d'altitude intégrés dans cette aire protégée. - Manakara : Le site est situé à 0,2 km de l'embouchure du fleuve Manakara. - Farafangana : le site est situé à 0,02 km de l'embouchure du fleuve Manapatrana. - Ihosal : le site est situé à environ 100 km de la zone humide significative la plus proche, le Parc National de Ranomafana (vers le nord-est).
Nombre de population dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Commune Urbaine Antananarivo : 1.400.000 - Fianarantsoa : 220.000 - Ambositra : 40.000 - Manakara : 40.000 - Farafangana : 37.000 - Ihosal : 20.000
Taux de scolarisation au primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo : 90% - Fianarantsoa : 90%

	<ul style="list-style-type: none"> - Ambositra : 85% - Manakara : 75% - Farafangana : 70% - Ihosy : 80%
Taux de scolarisation au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo : 20% - Fianarantsoa : 20% - Ambositra : 25% - Manakara : 17% - Farafangana : 11% - Ihosy : 12%
Trois maladies courantes	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo, Fianarantsoa & Ambositra : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Infections Respiratoires Aigües (IRA)</i> : Très fréquentes à cause de la pollution urbaine (Tana) et du froid pendant l'hiver austral. ○ <i>Maladies Diarrhéiques</i> : Liées aux problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones à forte densité. ○ <i>Peste (Saisonnier)</i> : Ces régions font partie du foyer pesteux historique de Madagascar (particulièrement d'octobre à avril). - Manakara & Farafangana : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Paludisme (Malaria)</i> : Endémique et très présent toute l'année à cause du climat tropical humide. ○ <i>Maladies Diarrhéiques & Choléra</i> : Fréquentes après le passage de cyclones qui contaminent les points d'eau. ○ <i>Bilharziose</i> : Très répandue dans les zones de riziculture et près des cours d'eau stagnante. - Ihosy : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Paludisme</i> : Reste une cause majeure de consultation, bien que plus saisonnière que sur la côte. ○ <i>Malnutrition (et maladies associées)</i> : L'insécurité alimentaire dans cette zone semi-aride fragilise la santé, notamment celle des enfants. ○ <i>Infections de la peau & Gale</i> : Liées au manque d'eau pour l'hygiène corporelle dans les zones rurales reculées.
Deux principales activités socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Services et Commerce</i> : C'est le cœur administratif et financier du pays (banques, télécoms, sièges sociaux). ○ <i>Industrie Textile</i> : La ville et sa périphérie concentrent la majorité des zones franches exportant vers l'Europe et les États-Unis. - Fianarantsoa :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Viticulture et Agroalimentaire</i> : Célèbre pour ses vignobles (vins de Lazan'i Betsileo) et ses usines de thé (Sahambavy). ○ <i>Éducation et Services</i> : Surnommée "capitale intellectuelle", elle vit énormément de ses nombreuses universités et écoles privées. - Ambositra : ○ <i>Artisanat d'art (Bois)</i> : Capitale de la marqueterie et de la sculpture sur bois (art Zafimaniry, classé à l'UNESCO). ○ <i>Riziculture</i> : La région possède des paysages de rizières en terrasses parmi les plus productifs des Hautes Terres. - Manakara : ○ <i>Cultures de rente</i> : Exportation de girofle, de poivre, de café et de litchis via son climat tropical humide. ○ <i>Pêche et Transport fluvial</i> : Activité intense autour du Canal des Pangalanes et de la pêche maritime. - Farafangana : ○ <i>Agriculture d'exportation</i> : Principalement le café, le poivre et surtout la production de vanille de la côte Est. ○ <i>Exploitation Forestière et Raphia</i> : La transformation du raphia et des produits de la forêt est une source de revenus majeure. - Ihogy : ○ <i>Élevage Bovin</i> : C'est la plaque tournante du commerce de zébus à Madagascar, située aux portes du Grand Sud. ○ <i>Commerce de transit</i> : Ville étape stratégique sur la RN7, vivant du passage des voyageurs et des transporteurs de marchandises.
<p>Les sources d'approvisionnement en eau</p>	<p>Les sites des travaux sont approvisionnés par la JIRAMA</p> <p>Sources principales par localité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo : ○ <i>Réseau JIRAMA</i> : La source majeure est le <i>lac artificiel Mandroseza</i>, complété par le <i>lac Lohazozoro</i> qui servent de réservoir d'eau brute, et la rivière Ikopa, alimentant les stations de traitement de la capitale. ○ <i>Eaux souterraines</i> : Des forages et puits, notamment via la station d'Ankadivoribe et de Faralaza, complètent l'offre. ○ <i>Sources indépendantes</i> : Dans les zones non couvertes par le réseau, les populations utilisent des systèmes par gravité gérés par des ONG ou des fokontany. - Fianarantsoa, Ambositra & Ihogy : ○ <i>Rivières et sources de montagne</i> : Ces villes dépendent fortement de captages sur les cours d'eau locaux et de systèmes d'adduction d'eau gravitaire.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Stress hydrique</i> : Fianarantsoa fait face à des pénuries récurrentes, forçant les habitants à se tourner vers des sources non traitées ou des puits de fortune. ○ <i>Puits et forages</i> : À Ihosy (zone aride), les puits traditionnels et les forages communautaires (parfois équipés de pompes manuelles) sont essentiels pour l'accès à l'eau potable. - Manakara & Farafangana (Côte Sud-Est) : ○ <i>Cours d'eau locaux</i> : À Manakara, les fleuves comme le Mananjary et la rivière Namorona sont des ressources hydrologiques majeures. ○ <i>Canal des Pangalanes</i> : Bien qu'utilisé pour le transport, il reste une source d'eau pour certains usages domestiques, malgré les risques de pollution. ○ <i>Puits peu profonds</i> : En raison de la nappe phréatique élevée sur le littoral, les puits individuels ou collectifs sont très répandus, bien que souvent vulnérables aux contaminations cycloniques.
<p>Principale source d'approvisionnement en énergie</p>	<p>Les sites concernés par les travaux sont approvisionnés en électricité par la JIRAMA. Les sources par localité sont décrites ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo (Réseau Interconnecté d'Antananarivo - RIA) ○ <i>Hydroélectricité</i> : C'est la source principale via les centrales de Andekaleka (la plus grande du pays), Mandraka, et Antelomita. ○ <i>Thermique</i> : Des centrales au fuel lourd (comme Ambohimambola) pallient les baisses de production hydraulique, surtout en période d'étiage. ○ <i>Solaire</i> : Introduction progressive de parcs solaires hybrides en périphérie pour stabiliser le réseau. - Fianarantsoa & Ambositra (Réseau Interconnecté de Fianarantsoa - RIF) : ○ <i>Hydroélectricité</i> : Approvisionnées principalement par la centrale de Namorona. ○ <i>Thermique de secours</i> : Des groupes électrogènes diesel sont utilisés lors des délestages ou des pannes du réseau hydroélectrique. ○ <i>Solaire</i> : De nombreux foyers et entreprises à Ambositra utilisent des panneaux solaires individuels en raison de l'instabilité du réseau. - Manakara & Farafangana (Centres isolés) : ○ <i>Groupes Thermiques</i> : Ces villes ne sont pas reliées au grand réseau national. Elles dépendent de centrales thermiques locales fonctionnant au gasoil.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Projets Solaires</i> : Des parcs solaires hybrides sont en cours de déploiement pour réduire la dépendance au carburant importé. ○ <i>Biomasse</i> : Pour la cuisson, le charbon de bois et le bois de chauffe représentent plus de 90 % de la consommation énergétique des ménages. - Ihosy (Centre isolé / Zone de transit) : ○ <i>Thermique</i> : La ville dépend d'une centrale thermique locale gérée par la JIRAMA. ○ <i>Solaire individuel</i> : Très répandu chez les particuliers et les opérateurs touristiques (hôtels) en raison de l'ensoleillement exceptionnel de la région Ihorombe.
<p>Principales pratiques culturelles</p>	<p>Les principales pratiques culturelles marquent l'identité de ces localités, fortement liées aux traditions des ethnies locales (Merina, Betsileo, Zafimaniry, Antemoro, Antesaka et Bara) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo (Hautes Terres - Merina) : ○ <i>Famadihana (Retournement des morts)</i> : Cérémonie funéraire où l'on sort les ancêtres du tombeau pour changer leurs linceuls (lamba mena) dans une ambiance festive. ○ <i>Hira Gasy</i> : Spectacle traditionnel de théâtre populaire mêlant musique, danse et discours moralisateurs, très présent sur les places publiques. - Fianarantsoa (Betsileo) : ○ <i>Tolon'omby</i> : Sorte de rodéo traditionnel où de jeunes hommes tentent de dompter un zébu à mains nues pour prouver leur courage. ○ <i>Chants Polyphoniques</i> : Le "Zafindraony", chant religieux et traditionnel pratiqué lors des veillées et des grandes réunions familiales. - Ambositra (Zafimaniry / Betsileo) : ○ <i>Art Zafimaniry</i> : Travail du bois sculpté (motifs géométriques) utilisé pour les maisons et les objets du quotidien, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. ○ <i>Savoir-faire artisanal</i> : La vannerie et la marqueterie sont au cœur de la vie sociale et économique. - Manakara (Antemoro) : ○ <i>Papier Antemoro</i> : Fabrication artisanale de papier à base d'écorce d'Avoha décorée de fleurs séchées, héritage des migrants arabes venus au 15ème siècle. ○ <i>Samba</i> : Danse traditionnelle rythmée pratiquée lors des cérémonies de circoncision ou de mariages. - Farafangana (Antesaka / Antandroy) :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Kibory</i> : Pratiques funéraires spécifiques dans des tombeaux collectifs cachés en forêt, avec des rituels de deuil très codifiés. ○ <i>Tsapiky</i> : Musique et danse très énergiques qui animent les fêtes de villages et les cérémonies communautaires. - Ihoso (Bara) : ○ <i>Culte du Zébu</i> : Le vol de bétail (dahalo) était autrefois un rite de passage pour prouver la virilité du futur marié. Le zébu est central dans tous les rituels (sacrifices lors des décès). ○ <i>Papango</i> : Danse imitant le vol du milan, exécutée lors des grandes cérémonies traditionnelles pour célébrer la force et la liberté.
<p>Tabous</p>	<p>Les tabous, appelés Fady, sont sacrés à Madagascar. Ils régissent la vie quotidienne et varient fortement d'une ethnie à l'autre. Voici les principaux pour chaque localité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo (Merina) : ○ <i>Fady au tombeau</i> : Il est strictement interdit de pointer du doigt un tombeau (on utilise le poing fermé) ou de porter des vêtements de couleur sombre (comme le noir) lors du <i>Famadihana</i>. ○ <i>Consommation de porc</i> : Historiquement, le porc était interdit dans certains quartiers sacrés (comme Ambohimanga) et sur les collines royales. - Fianarantsoa & Ambositra (Betsileo / Zafimaniry) : ○ <i>Fady au riz</i> : Il est souvent interdit de siffler dans les rizières, car cela pourrait attirer les mauvais esprits ou la grêle qui détruirait les récoltes. ○ <i>Respect des aînés</i> : Un jeune ne doit jamais s'asseoir sur une chaise plus haute que celle d'un aîné ou commencer à manger avant lui. ○ <i>Zafimaniry</i> : Il est fady de détruire ou de vendre des éléments structurels des maisons sculptées sans rituel préalable, car elles abritent l'esprit des ancêtres. - Manakara & Farafangana (Antemoro / Antesaka) : ○ <i>Fady jumeaux</i> : Historiquement, dans certaines lignées de la région de Mananjary/Manakara, la naissance de jumeaux était considérée comme une malédiction (bien que cette pratique tende à disparaître sous la pression des droits humains). ○ <i>Lieux sacrés (Doany)</i> : Il est interdit de porter des chaussures ou certains types de chapeaux lorsqu'on s'approche des embouchures de fleuves ou de certains arbres sacrés. - Ihoso (Bara) :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Fady du deuil</i> : Lors d'un décès, il est interdit de se raser ou de se coiffer pendant une période précise. Les membres de la famille doivent porter leurs vêtements à l'envers ou négligés en signe d'affliction. ○ <i>Interdits alimentaires</i> : Selon les clans (Lia), certains animaux sont fady à la consommation (comme le mouton, la chèvre ou certains oiseaux), car ils sont considérés comme des protecteurs ancestraux. ○ <i>Fady de la nuit</i> : Il est souvent déconseillé de transporter de la viande de zébu crue la nuit, de peur d'attirer des entités maléfiques. <p>Conseil important : il est toujours important de demander "<i>Inona no fady eto ?</i>" (Quels sont les tabous ici ?) aux habitants, car un fady peut changer d'un village à un autre au sein d'un même district.</p>
Niveau de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Antananarivo (Risque Modéré à Élevé) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Criminalité urbaine</i> : Le vol à la tire, le vol à l'arraché (bijoux, téléphones) et les pickpockets sont très fréquents, surtout dans les zones bondées (Analakely, Isotry, gares routières). ○ <i>Conseils</i> : Éviter de circuler à pied dès la tombée de la nuit. Restez vigilant dans les embouteillages (fenêtres fermées). - Fianarantsoa & Ambositra (Risque Modéré) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Villes</i> : Globalement plus calmes que la capitale. La sécurité y est meilleure, mais la vigilance reste de mise la nuit. ○ <i>Axes routiers</i> : La RN7 entre ces villes est sûre le jour, mais il est formellement déconseillé de rouler de nuit en raison des risques de coupeurs de route (embuscades). - Manakara & Farafangana (Risque Modéré) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Contexte social</i> : Ce sont des zones touchées par une grande précarité. Les vols de récoltes (vanille, girofle) peuvent créer des tensions locales. ○ <i>Précautions</i> : Éviter les quartiers isolés et les plages désertes le soir. Le climat social peut être instable après le passage de catastrophes naturelles (cyclones). - Ihosal (Risque Élevé / Zone Rouge) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Phénomène Dahalo</i> : Ihosal est une zone de transition vers le Grand Sud, territoire des voleurs de zébus (<i>Dahalo</i>). Les attaques de villages et de convois sont une réalité dans l'arrière-pays. ○ <i>Sécurité routière</i> : La traversée du plateau de l'Horombe (entre Ihosal et Sakaraha) est l'une des zones les plus surveillées par la gendarmerie. Le voyage de nuit est strictement proscrit.
Prévalence en VBG :	- Antananarivo (Analamanga) :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Prévalence élevée</i> : La capitale enregistre le plus grand nombre de signalements en raison de la forte densité de population et de la présence de nombreux centres de prise en charge (CECAMP). ○ <i>Types fréquents</i> : Violences domestiques, harcèlement sexuel en milieu professionnel et violences économiques. - Fianarantsoa, Ambositra & Ihosy (Hautes Terres & Sud) : ○ <i>Normes sociales</i> : Dans ces régions (Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Ihorombe), les VBG sont souvent sous-déclarées car la violence conjugale est parfois perçue comme une "affaire privée". ○ <i>Mariages précoces</i> : À Ihosy, le mariage des enfants est une forme de VBG persistante, touchant près de 4 femmes sur 10 avant l'âge de 18 ans au niveau national, avec des pics dans le Sud. ○ <i>Gravité</i> : La région Amoron'i Mania (Ambositra) présente des taux de signalement supérieurs à la moyenne nationale pour certaines violences physiques envers les enfants. - Manakara & Farafangana (Côte Sud-Est) : ○ <i>Vulnérabilité accrue</i> : L'isolement géographique et la pauvreté extrême dans le Sud-Est (Fitovinany, Atsimo-Atsinanana) aggravent l'exposition aux violences sexuelles et aux mariages forcés. ○ <i>Prise en charge limitée</i> : Bien que des structures existent, l'accès aux services juridiques et médicaux reste difficile pour les victimes en zone rurale.
<p>Emplacements (localité) et distance (en km) pour l'approvisionnement en matériaux, en particulier les agrégats, l'eau, les pierres</p>	<p>Ces sites seront à déterminer par les Entreprises dans le cadre de leurs PGES-Entreprise. L'Entreprise s'assurera de la viabilité des sites d'extraction exploités par ses fournisseurs selon les critères suivants : (i) distance de + de 500m d'une zone sensible, (ii) situé en dehors d'une aire protégée ou d'une zone de protection de la biodiversité, (iii) Exploitation autorisée par le propriétaire du terrain ou la Commune, (iv) Accessibilité du site.</p> <p>Les mesures de gestion à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau 3</p>
LEGISLATION	
<p>Législation, permis nationaux et locaux</p>	<p>Permis de construire :</p> <p>Le Décret n°63-192 du 27 mars 1963 fixant le code d'urbanisme et de l'habitat définit les procédures d'octroi de permis de construire à</p>

<p>qui s'appliquent au sous-projet</p>	<p>Madagascar. Il énonce une démarche obligatoire gérée principalement par la Commune où se situe le projet. Le permis prend la forme d'un Arrêté signé par le Maire.</p> <p><u>Loi sur le travail des enfants :</u></p> <p>La Loi n°2000-023 du 1er Décembre 2000 autorisant la ratification de la Convention (n°182) de l'OIT² concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999. (J.O. n° 2677 du 11.12.00, p. 4710)</p> <p>Le Décret n° 2001-103 du 5 Février 2001 portant ratification de la Convention (n°182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999. (JO n°2690 du 19.02.01 p. 775)</p> <p><u>Loi n°2024-014 portant Code du Travail</u> régissant le travail à Madagascar tout en s'alignant aux normes internationales.</p>
<p>CONSULTATION PUBLIQUE</p>	
<p>CONSULTATION PUBLIQUE</p>	<p>La Consultation publique sera menée par l'Entreprise avant le début des travaux.</p> <p>Des réunions avec les parties prenantes locales seront également programmées afin de les informer et les consulter dans le cadre de la réalisation des travaux.</p>

² Organisation Internationale du Travail

B. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

1. Informations générales sur le projet et sur le site

Pour sécuriser la dotation de matériels d'urgence (citernes, purificateurs, pompes) déployée par le PAAEP dans sept Régions, des travaux d'aménagement d'entrepôts et de magasins sont réalisés sur les sites suivants :

Tableau 1 : Localisation administrative et géographique des sites

Région	District	Commune	Localisation	Latitude	Longitude
Antananarivo	Antananarivo Renivohitra	3 ^{ème} Arrondissement	Bureau de la DREAH Analamanga, Nanisana	18°53'19.32"S	47°33'4.95"E
Fianarantsoa	Fianarantsoa	Fianarantsoa	Bureau DREAH Matsiatra Ambony, face Mosquée, rue la Rocade, Ambalapaiso Ambony	21°27'17.28"S	47° 4'54.33"E
Ambositra	Ambositra	Ambositra	Bureau Gouverneur, Antampon'i Vinany	20°31'59.64"S	47°14'41.75"E
Manakara	Manakara	Manakara	Résidence du Gouverneur, Manakarabe	22°09'11" S	48°01'10"E
Farafangana	Farafangana	Farafangana	Bureau DREAH Atsimo Atsinanana, Angle Boulevard Galliéni et rue Lemyre de Villers, Fenoarivo Nord	22°49'0.79896"S	47°50'4.92108"E
Ihosy	Ihosy	Ihosy	Bâtiment DREAH Ihorombe, Enceinte Commune Urbaine Ihosy	22°24'16,16" S,	46°07'48,16 E

Tableau 2 : Consistance des travaux et informations sur les sites concernés par les travaux

REGION	SITE	CONSISTANCE DES TRAVAUX	MATERIAUX UTILISES	SITUATION FONCIERE	CONTEXTE DES SITES
Analamanga,	Bureau DREAH Nanisana	Aménagement clôture Réhabilitation logement gardien Aménagement assainissement intérieur et extérieur	Béton Tôles (galvabacs, ondulés, ...) Structures métalliques (aciers, fers, aluminium, galvanisés)	Terrain appartenant au Ministère de l'Agriculture et mis à disposition de la DREAH	Site exposée aux intempéries fréquemment inondé durant les périodes de pluie Site sensible aux vols, clôture actuelle non sécurisée
Amoron'i Mania	Bureau du Gouvernorat	Construction d'un hangar Aménagement assainissement intérieur et extérieur	Bois ordinaires (eucalyptus, pin), isoplans	Terrain appartenant à la Région	Site sécurisée mais exposée aux intempéries Zone cyclonique, exposé au vent, à la pluie battante.
Matsiatra Ambony	Bureau DREAH face mosquée Rue la Rocade Amabalapaiso Ambony Fianarantsoa 301 Madagascar.	Aménagement et extension ancien magasin de stockage (rez de chaussée du magasin et construction de R+1) Aménagement assainissement intérieur et extérieur	Enduit ordinaire Matériaux rocheux Briques, parpaings, claustras Tuyaux PVC DN250, PN16,	Terrain appartenant à la DREAH (Voir Annexe 1, Certificat de Situation Juridique)	Espace très restreinte, sécurisée mais exposée aux intempéries Zone cyclonique, exposé au vent, à la pluie battante.
Atsimo Atsinanana	Bureau de la DREAH Atsimo Atsinanana, Angle Boulevard Gallieni et rue de Lemyre de Villiers, Fenoarivo – Nord, 309 Farafangana – Madagascar.	Aménagement et extension du magasin Aménagement clôture Construction hangar Aménagement assainissement intérieur et extérieur	Faïtières en TPG (50/100) Matériels de quincaillerie Luminaires, panneaux solaires, équipements électriques	Terrain appartenant à l'Etat Titre N°629-MAN (Voir Annexe 1, Certificat de Situation Juridique)	Site qui se localise au bord de la mer Zone cyclonique et côtière, exposé au vent, à la pluie battante, aux inondations et à la corrosion saline.
Fitovinany	Résidence du Gouverneur, Manakara Be	Construction d'un hangar Aménagement garage Aménagement assainissement intérieur et extérieur	Peintures (à eau, plastique, glycérophtalique, anti-rouille), chaux grasse	Domaine Public de l'Etat Selon le Préfet, le terrain était affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Site qui se localise au bord de la mer Zone cyclonique et côtière, exposé au vent, à la pluie battante, aux inondations et à la corrosion saline.

			Matériels sanitaires, accessoires et plomberie	et donné par acte verbal à la Région.	
Ihorombe	DREAH Ihorombe Enceinte Commune Urbaine Ihosy IHOSY 313	Construction d'un dépôt Aménagement assainissement intérieur et extérieur		<p>Terrain appartenant à l'Etat Malagasy mais grevé d'affectation au « Service des chemins de Fer et Tramways (Section Automobile).</p> <p>Titre N°119-AU</p> <p>Acte de donation : Délibération N°09/CM/CU/IH/LIB/15 du 23 juillet 2015</p> <p>Le dossier est en cours de traitement au niveau du MDAT, dossier N° 27 - 25/MEAH/SG/DR.IH reçu au niveau du MDAT le 03 juin 2025, n°1171</p> <p>Au stade de demande de morcellement et affectation au Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène</p>	<p>Site sécurisée mais exposée aux intempéries</p> <p>Zone cyclonique, exposé au vent, à la pluie battante.</p>

Localisations des sites



Figure 1 : Localisation des sites

2. Identification des risques environnementaux et sociaux

Tableau 3 : Risques et impacts types identifiés pour le sous-projet

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
1. Destruction ³ du sol	a. Réduire le sol à compacter au strict nécessaire b. Sécuriser les talus et les surfaces affouillables	Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH)
2. Contamination du sol	a. Mettre dans des contenants étanches les produits polluants (huiles, hydrocarbures, peintures, solvants) b. Imperméabiliser les surfaces de manutention c. Former le personnel aux bonnes pratiques	Entreprise
3. Réduction de la couverture végétale et /ou de la diversité des espèces	a. Limiter au strict minimum les surfaces à débroussailler b. Engazonner, revégétaliser les sols dénudés c. Eviter l'abattage d'arbres de grande taille et utile d. Mettre en œuvre le MDGP	Entreprise
4. Ecologie des eaux en termes de Qualité ⁴ et/ou de Quantité ⁵	a. Entretien/Installer un système de drainage des eaux usées de chantier et de la base-vie b. Traiter les eaux usées avant l'évacuation c. Recycler les eaux usées autant que possible	Entreprise

³ Erosion, glissement, salinisation, compactage, etc

⁴ Turbidité, ph, toxicité, etc

⁵ Disponibilité, etc

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
5. Détérioration des sites d'extraction	a. Fournir l'autorisation d'extraction communale ou du fokontany de l'exploitant b. Fournir les factures ou bons de livraison mentionnant précisément le lieu d'extraction ou la provenance de matériaux c. Visiter le site d'extraction au moins une fois afin de s'assurer de la conformité des mesures mise en œuvre par l'exploitant suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Talutage afin d'éviter les éboulements, - Drainage des eaux stagnantes et des eaux de ruissèlement, - Re-végétalisation pour favoriser la repousse naturelle, - Pour l'extraction de sables dans les rivières, éviter la modification des lits. 	Entreprise
6. Altération des pratiques sociales/culturelles des populations	d. Sensibiliser les travailleurs sur le respect du code de conduite et du règlement interne de l'Entreprise e. Engager et sensibiliser continuellement les travailleurs sur les règles de la bonne conduite de l'Entreprise et du Projet	Entreprise
7. Accroissement du niveau d'émissions d'air nocif	f. Entretien régulièrement les véhicules g. Exiger le port de masque pour les travailleurs exposés	Entreprise
8. Production de déchets	h. Mettre des latrines provisoires pour les travailleurs, compartimentées Homme/Femme i. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets détaillant les grandes lignes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Tri : trier les déchets à la source de manière à minimiser les emballages, mettre en place des poubelles ou bacs distincts pour déchets inertes, recyclables, organiques et dangereux - Manipulation : porter des EPI adéquats (gants anti-coupure, masques anti-poussières, lunettes de protection, semelles anti-perforation) 	Entreprise

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage : Aménager une aire de tri stabilisée, propre et balisée, située au plus près de la zone de production pour limiter les déplacements ; Apposer des panneaux visuels clairs (couleurs, pictogrammes) sur chaque contenant pour éviter les erreurs de manipulation et de mélange ; Humidifier régulièrement les tas de gravats en période sèche pour rabattre les poussières ; Couvrir systématiquement les bennes de déchets légers (isolants, plastiques) pour éviter qu'ils ne s'éparpillent avec le vent - Elimination : Réemploi immédiat des gravats et produits de déblais et dépôt sur un site autorisé des produits inutilisés, Collecte régulière des déchets domestiques pour éviter d'attirer les nuisibles et évacuation vers la décharge communale autorisée, Tenir un registre indiquant la nature, la quantité estimée et la destination finale de chaque type de déchet évacué, Vérifier que le transporteur dépose bien les déchets dans un site de décharge légalement reconnu par la commune. - Traitement : Aucun déchet ne doit être brûlé sur site (pollution de l'air) ni enterré (pollution des sols/nappes), enlèvement des déchets dangereux par un prestataire agréé ou retour chez le fournisseur (si possible). - Valorisation : Revendre ou donner les chutes de ferraille et de tôles à des filières de recyclage locales, réutiliser les bois <p>j. Nettoyer le chantier à la fin des travaux</p>	
9. Bruit gênant	<p>k. Mise à disposition de protection auditive pour les travailleurs</p> <p>l. Limitation des horaires des travaux bruyants</p>	Entreprise
10. Propagation de maladies	m. Mettre à disposition des kits de prévention, déclenchement de mesures barrières en cas de déclaration de pandémie	Entreprise

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
	n. Mettre des dispositifs de lavage des mains à la disposition des travailleurs	
11. Accidents	o. Mettre à disposition les EPI adéquats et suffisants pour les travailleurs et exiger leur port : casque, gilet, chaussures de sécurité. Au besoin, le masque, les lunettes de sécurité, les gants et les harnais seront portés. p. Former et sensibiliser continuellement les travailleurs sur les risques d'accidents, des mesures de sécurité, du plan d'urgence. q. Mettre une trousse de secours à la disposition des travailleurs r. Souscrire tous les travailleurs à l'assurance-accident s. Prévenir les risques de chutes en dégagant les zones de circulation t. Préparer et diffuser les procédures d'urgence	Entreprise
12. Risques d'incendie	u. Installer des dispositifs anti-incendie en nombre suffisant v. Préparer et diffuser les procédures d'urgence	Entreprise
13. Exploitation et abus sexuel /Harcèlement sexuel (EAS/HS)	w. Mettre en œuvre le plan d'action EAS/HS au niveau de l'Entreprise : x. Former, sensibiliser, engager les travailleurs sur le code de conduite et le règlement interne y. Afficher de manière visible les canaux de transmission des plaintes z. Rapporter les plaintes reçues dans les 24h aa. Assurer la prise en charge des victimes conformément aux principes de l'approche centrée sur le survivant bb. Sensibiliser la communauté sur les risques EAS/HS cc. Mettre en œuvre le MDGP	Entreprise/UGP
14. Insécurité	dd. Clôturer et sécuriser le chantier ee. Mettre en place un personne astreinte 7j/7, 24h/24 sur le chantier ff. Rapporter tous les incidents et cas de vandalisme immédiatement (au plus tard dans les 24h)	Entreprise

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
15. Gene / Perturbation de la vie de la communauté	gg. Délimiter et sécuriser les zones de travaux hh. Anticiper et communiquer à la communauté les éventuelles perturbations et le plan de gestion du trafic (signalisation, horaires, itinéraires, limitation de vitesse, traversées piétons, accès riverains, ...)	Entreprise
16. Conflits sociaux/ Préoccupation au niveau de la population/travailleurs	a. Afficher de manière visible et compréhensible par la communauté les canaux de transmission des plaintes b. Sensibiliser les travailleurs sur le respect du code de bonne conduite c. Mettre à disposition une boîte de doléances facilement accessible au niveau du chantier	Entreprise/UGP
17. Découverte fortuite des objets culturels	<p>En cas de découverte fortuite d'objets ou de sites pouvant avoir une valeur archéologique, historique ou culturelle, l'Entreprise arrêtera immédiatement les travaux dans la zone concernée, sécurisera le site, et en informera sans délai la mission de contrôle et l'UGP PAAEP.</p> <p>a. Suspension des travaux :</p> <p>Après la suspension des travaux, l'entreprise signalera immédiatement la découverte à l'ingénieur de la Mission de Contrôle. Il se peut que l'entreprise ne soit pas en droit de réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.</p> <p>L'ingénieur de la Mission de Contrôle peut être habilité à suspendre les travaux et à demander à l'entreprise de procéder à des fouilles à ses propres frais s'il estime qu'une découverte qui vient d'être faite n'a pas été signalée.</p> <p>b. Délimitation du site de la découverte</p>	Entreprise

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
	<p>Avec l'approbation de l'ingénieur de la Mission de Contrôle, il est ensuite demandé à l'entreprise de délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès.</p> <p style="text-align: center;">c. Rapport de découverte fortuite</p> <p>L'entreprise établira, sur la demande de l'ingénieur de la Mission de Contrôle et dans les délais spécifiés, un Rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date et heure de la découverte, • Emplacement de la découverte, • Description du bien culturel physique, • Estimation du poids et des dimensions du bien, • Mesures de protection temporaire mises en place. <p>Le Rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'ingénieur de la Mission de Contrôle et aux autres parties désignées d'un commun accord avec les services culturels, et conformément à la législation nationale. L'ingénieur de la Mission de Contrôle, ou toute autre partie désignée d'un commun accord, doivent informer les services culturels de la découverte.</p> <p style="text-align: center;">d. Arrivée des services culturels et mesures prises</p>	

Risques et impacts E&S du sous-projet	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre
	<p>Les services responsables du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans des délais convenus (dans les 24heures, par exemple) et déterminer les mesures à prendre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait des biens culturels physiques jugés importants ; • Poursuite des travaux d'excavation dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ; • Élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entreprise. <p>Ces mesures seront prises dans un délai donné (dans les 7jours, par exemple). Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans les délais spécifiés (dans les 24 heures, par exemple), l'ingénieur de la Mission de Contrôle sera autorisé à proroger ces délais pour une période spécifiée.</p> <p>Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, l'ingénieur résident peut-être autoriser à demander à l'entreprise de déplacer le bien culturel physique ou de prendre d'autres mesures d'atténuation et de reprendre les travaux. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché, mais l'entreprise ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.</p>	

3. Niveau de risque environnemental et social du sous-projet

Niveau de risque environnemental et social : élevé [], substantiel [], modéré [X], faible []

Le sous-projet ne présente que des impacts négatifs mineurs, spécifique au site, gérables en mettant en œuvre les mesures environnementales et sociales appropriées.

4. Plans de suivi et de surveillance environnementaux et sociaux

4.1. Plan de suivi⁶ environnemental et social

Tableau 4 : Plan de suivi environnemental et social

Risque ES	Quel indicateur doit-on suivre ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être suivi ?
1. Destruction ⁷ du sol	Etat de l'érosion du sol Existence/ Absence de sol compacté	Observation au niveau du chantier
2. Contamination ⁸ du sol	Existence/ Absence de produits dangereux sur le sol	Observation au niveau du chantier et des sites connexes
3. Réduction de la couverture végétale et /ou de la diversité des espèces	Nombre et nom d'espèces abattues/élaguées Superficie de la végétation enlevée	Entretien avec l'AGEX Consultation du permis d'abattage Inspection visuelle de l'emprise
4. Ecologie des eaux en termes de Qualité ⁹ et/ou de Quantité ¹⁰	Présence/absence d'eau stagnante sur le chantier Qualité des eaux rejetées dans le réseau	Observation au niveau du chantier Entretien avec l'Entreprise
5. Détérioration des sites d'extraction	Site restauré/maintenu en bon état	Visite des sites Entretien avec l'Entreprise/ le fournisseur/l'exploitant
6. Altération des pratiques sociales/culturelles des populations	Nombre, taux de résolution et types de plaintes et de doléances	Registre des plaintes
7. Accroissement du niveau d'émissions d'air nocif	Qualité de l'air Nombre de plaintes	Observation Registre des plaintes

⁶ Activité d'observation et d'évaluation des impacts réels

⁷ Erosion, glissement, salinisation, compactage, etc

⁸ Source de polluants : peinture, solvants, amiante, hydrocarbures, etc

⁹ Turbidité, ph, toxicité, etc

¹⁰ Disponibilité, etc

Risque ES	Quel indicateur doit-on suivre ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être suivi ?
8. Production de déchets	Existence/Absence de déchets amoncelés/éparpillés	Observation
9. Bruit gênant	Niveau de bruit Nombre de plaintes	Observation au niveau de chantier Registre des plaintes
10. Propagation de maladies	Nombre de travailleurs malades	Consultation du journal de chantier
11. Accidents	Nombre d'accidents	Consultation du journal de chantier Registre des accidents
12. Risques d'incendie	Nombre de feu/départ d'incendie	Registre des urgences
13. Exploitation et abus sexuel /Harcèlement sexuel (EAS/HS)	Nombre de plaintes EAS/HS reçues et taux de résolution	Consultation du journal de chantier Registre de plaintes
14. Insécurité	Nombre de vols	Consultation du journal de chantier,
15. Gene / Perturbation de la vie de la communauté	Nombre de plaintes reçues Nombre d'incidents	Consultation du journal de chantier Registre de plaintes
16. Conflits sociaux/ Préoccupation au niveau de la population/travailleurs	% de plaintes reçues et traitées. % de plaintes par catégorie. Nombre de plaintes récurrentes. Délai de réponse initial	Comparaison entre plaintes reçues et plaintes traitées Consultation du journal de chantier et/ou du registre de plaintes Registre des plaintes, cartographie Tableau de bord, réunion avec le CLGP

Risque ES	Quel indicateur doit-on suivre ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être suivi ?
	% de plaintes VBG traitées selon le protocole	Tableau de bord, réunion avec le CLGP
17. Découverte fortuite	% de découvertes fortuites signalées et gérées selon le protocole Taux de sensibilisation des ouvriers Délai moyen d'intervention	Rapport Registre de formation Rapport

4.2. Plan de surveillance environnementale et sociale

Tableau 5 : Plan de surveillance environnemental et social

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
0. a	Liste des permis obtenus	Comparaison avec la liste requise : <ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire - Autorisation de prélèvement de matériaux - Autorisation de dépôt de déchets de chantiers 	1 fois, avant début des travaux
1.a	Superficie effectivement aménagée	Comparaison par rapport à la superficie prévue dans le plan d'exécution	1 fois, début des travaux
1b	Nombre et type de dispositifs antiérosifs installés	Par rapport au nombre et type prévus dans le plan de gestion	1 fois, début des travaux
2a, b	Étanchéité des contenants et des surfaces de manutention	Observation	Journalière
2c	% de personnel formé aux bonnes pratiques de manutention	Fiches de formation	Bimensuelle
3.a	Existence/Absence de surface défrichée non utile Existence, absence de surface non revégétalisée	Observation	Bimensuelle
3.b	Nombre d'arbres abattus avec consentement du propriétaire	Consultation des PV d'abattage d'arbres	Bimensuelle
4.a	Fonctionnalité du système de drainage	Observation	Journalière

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
4.b	Existence de système de traitement	Observation	Bimensuelle
4.c	Volume d'eau utilisé/économisé	Entretien avec l'Entreprise	Bimensuelle
5.a	Disponibilité de l'autorisation d'extraction	Archive	Une fois, début des travaux
5.b	Existence de preuve de provenance des matériaux	Archive	Mensuelle
5.c	Existence de rapport de visite du site d'extraction	Archive	Une fois, mi-travaux
6.a	Nombre et pourcentage de travailleurs ayant signé le code de bonne conduite	Consultation de la liste et dénombrement des codes signés	Bimensuelle
6.b	Nombre et pourcentage de sensibilisation sur le règlement interne et le code de conduite	Fiches de formation	Bimensuelle
7.a, b	Nombre de cas de non-conformité enregistrés	Observation	Journalière
7.c	Nombre de plaintes liées à l'émission d'air nocif	Consultation du registre des plaintes	Bimensuelle
8.a	Présence de dispositif de tri des déchets sur le chantier (poubelles, bacs)	Observation	Bimensuelle
8.b	% des déchets évacués vers des filières autorisées par rapport au volume total généré	Entretien avec l'Entreprise	Bimensuelle
8.c	Etat de propreté du chantier	Observation	Journalière

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
9.a	Nombre de cas de non-conformité enregistrés	Observation	Journalière
9.b	Nombre de plaintes reçues liées au bruit	Registre de plaintes	Bimensuelle
10.a, b	Ratio dispositifs de lavage installés / nombre de points requis	Observation	Bimensuelle
11.a	Nombre des travailleurs observés portant les EPI requis en fonction de l'activité Nombre d'incidents de non-port d'EPI relevés.	Observation Registre de plaintes	Journalière
11.b	Nombre de sessions de sensibilisation/formation organisées % des travailleurs ayant reçu une sensibilisation initiale et continue	Comparaison au nombre prévu Comparaison au nombre prévu	Bimensuelle
11.c	Existence de trousse de secours complet	Observation	Hebdomadaire
11.d	% de travailleurs couverts par une assurance-accident	Liste des travailleurs souscrits à l'assurance	1 fois, début des travaux
11.e	% d'aires de travail propres et dégagées lors des inspections	Observation	Journalière
11.f	Existence et diffusion de procédures d'urgence validées	Oui/Non	1 fois, début des travaux

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
12.a	Nombre de dispositifs anti-incendie fonctionnels disponibles	Comparaison au nombre prévu	1 fois, début des travaux
12.b	Existence et diffusion de procédures d'urgence validées	Oui/Non	1 fois, début des travaux
13.a	Plan disponible, validé et affiché sur site	Oui/Non	1 fois, début des travaux
13.b	% des travailleurs formés/sensibilisés sur les risques EAS/HS et le code de conduite % des travailleurs ayant signé le code de conduite Nombre de signalement des cas EAS/HS	Comparaison au nombre prévu Comparaison des codes de conduite signés au nombre de travailleurs Registre des plaintes	1 fois, début des travaux Mensuelle Mensuelle
13.b'	% des travailleurs ayant signé et reçu une copie du code de conduite	Comparaison au nombre prévu	1 fois, début des travaux
13.c	Existence d'affiches sur le MDGP/EAS/HS visibles en nombre prévu	Observation	1 fois, début des travaux
13.d, e, f	Nombre de cas EAS/HS enregistrés et traités conformément au protocole	Registre des plaintes	Hebdomadaire
14.a	% de périmètre de chantier clôturé et sécurisé	Observation	1 fois, début des travaux
14.b	Présence de personne astreinte	Oui/Non	1 fois, début des travaux

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
14.c	Nombre d'incidents de vol ou d'intrusion enregistrés sur le chantier ou le magasin rapportés à temps	Registre de plaintes	Bimensuelle
14.c'	Nombre d'incidents criminels documentés et communiqués aux autorités compétentes	Registre de plaintes	Bimensuelle
15.a	% de zones de chantier sécurisées et équipées de signalisations visibles et lisibles	Observation	1 fois, début des travaux
15.b	Existence d'un plan de gestion de la circulation validé.	Oui/Non	1 fois, début des travaux
16.a	Existence d'affiches sur le MDGP visibles en nombre prévu	Observation	1 fois, début des travaux
16.b	Nombre et diversité des canaux de plaintes disponibles (téléphone, boîte à suggestions, comité local, etc.). Nombre de plaintes reçues et traitées. Nombre de plaintes VBG traitées selon le protocole	Comparaison par rapport au nombre prévu Registre des plaintes, cartographie Tableau de bord, réunion avec le CLGP PV de réunions	1 fois, début des travaux Hebdomadaire Immédiat Mensuelle

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?	Fréquence de surveillance
	Nombre de réunions avec les riverains et parties prenantes		
17	Nature de la découverte Durée de suspension des travaux Surface immobilisée Disponibilité du rapport de découverte fortuite Délai d'intervention des services compétents	Observation Rapport	Immédiate

COUT ESTIMATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Les coûts associés à la mise en œuvre du PGES sont fournis à titre indicatif dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Coût estimatif de la mise en œuvre du PGES

Rubrique	Unité	Nombre	Coût unitaire (USD)	Montant (USD)
Plans de Gestion Spécifiques	Forfait/Lot	3	500	1500
Ressources humaines	Forfait/Lot	3	700	2 100
EPI	Forfait/site	7	300	2 100
EPC	Forfait/site	7	150	1 050
Secours/Urgence	Forfait/site	7	250	1 750
Poubelles, bacs de tri	Forfait/site	7	50	350
Hygiène des travailleurs	Forfait/site	7	100	700
Surveillance et Suivi E&S	Forfait/site	7	2 000	14 000
Assurance des travailleurs	Forfait/site	7	175	1 225
Renforcement des Capacités & Formations	Forfait/site	7	1 000	7 000
Information et Sensibilisation	Forfait/site	7	2 000	14 000
Fonctionnement du MDGP Général	Forfait/site	7	1000	7 000
Re végétalisation	M ²	350	3	1 050
Imprévus E&S	% total	10		5 172
TOTAL				56 897

Il est à noter que certains coûts liés aux mesures de surveillance et de suivi, les renforcements de capacités, les informations et sensibilisations, le fonctionnement du MDGP sont compris dans le budget de fonctionnement du Projet (soit de l'ordre de 42 000 USD pour l'ensemble des sites).

- **ENTITES CHARGEES DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL** : l'Unité de Gestion du Projet, le MEAH, la Région, au moins une fois par mois. Elles **vérifient l'efficacité des mesures** environnementales et sociales mises en œuvre, **recommandent des mesures correctives** en cas de défaillances et suivent leur redressement.
- **OUTIL DE SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX** : Les mesures E&S retenues à partir de la **partie 4** serviront à dresser Plan de Gestion Environnemental et Social de l'Entreprise. Tandis que les indicateurs de suivi et surveillance environnementaux et sociaux retenus à partir de la **partie 5** permettront de dresser la **checklist** de suivi et surveillance E&S.

- **SYSTEME DE RAPPORTAGE** : L'Entreprise doit produire des rapports mensuels et un rapport final de conformité environnementale et sociale avec le PGES, qui sont soumis à la **DREAH** et au **l'UGP-MEAH** pour validation

ANNEXE 1 : PIECES JUSTIFICATIVES DES SITUATIONS DES TERRAINS

a) Situation juridique de la DREAH Atsimo Atsinanana


REPUBLIQUE MALAGASY
DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE
BUREAU DE FARAFANGANA

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET DE SITUATION JURIDIQUE
(Délivrée sur réquisition de Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et Hygiène, représenté par Mr HERINAIVO, CIN n°220.491.001.181 du 18/08/1997 à Fianarantsoa II)

-----Le Conservateur de la Propriété Foncière de Farafangana soussigné, certifie que la propriété dite « **GERANCE D'ANNEXE** » titre foncier n°629-MAN, sise à deux kilomètres sur la route de Manakara, canton et sous préfecture de Farafangana, d'une superficie de **DIX ARES QUATRE VINGT SEIZECENTIARES (10A 96Ca)**, /-----

-----Appartient d'après le livre foncier à : -----
-----**L'ETAT MALAGASY**. /-----

-----En qualité de propriétaire -----


-----En vertu d'une décision du 22 Novembre 1902 du juge de Paix à compétence étendue de Mananjary, inscrit à la Conservation Foncière le 21 Novembre 1902 (Dép. Vol 01, N°084). /-----

-----Il certifie en outre que jusqu'à ce jour exclusivement, ladite propriété n'est grevée d'aucune charge ni d'aucun droit réel immobilier, /-----

-----Certificat établi sans rature ni gommage, -----

-----Sous toutes réserves, certificat établi à partir du duplicata du titre foncier uniquement, le livre foncier étant détérioré. /-----


COUT : **Gratuit**
Salaires : pour Usage Administratif


A Farafangana, le 25 Mai 2022
RANDRIANASOLO Nambinintsoa
Inspecteur des Domaines

N° 0162655

b) Situation juridique de la DREAH Haute-Matsiatra

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE DE FIANARANTSOA

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET DE SITUATION JURIDIQUE

(Délivré sur réquisition de la DREAH).

Le Conservateur de la Propriété Foncière à Fianarantsoa, soussigné, certifie que la propriété dite : « **DREAH- HAUTE MATSIATRA** », Titre foncier n°**25.359-V**, sise à Ambalapaiso, Commune urbaine et District de Fianarantsoa, Région de la Haute Matsiatra, d'une superficie de **CINQ** ares – **DIX** Centiares (**05A- 10Ca**).

Appartient, d'après les Livres Fonciers, à :

L'ETAT MALAGASY.

En qualité de **PROPRIETAIRE.**

En vertu du dépôt du dossier de la procédure d'instruction de la demande d'affectation déposée le 23 Février 2010 et d'une réquisition n°10.322-V du 07 Avril 2015, aux fins de morcellement de la propriété dite : « **JACQUELINE** », titre n°**1386-V**, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n°2010-233 du 20 Avril 2010, effectué le 07 Avril 2015 à la Conservation Foncière de Fianarantsoa (Dép.vol.77 N°10).

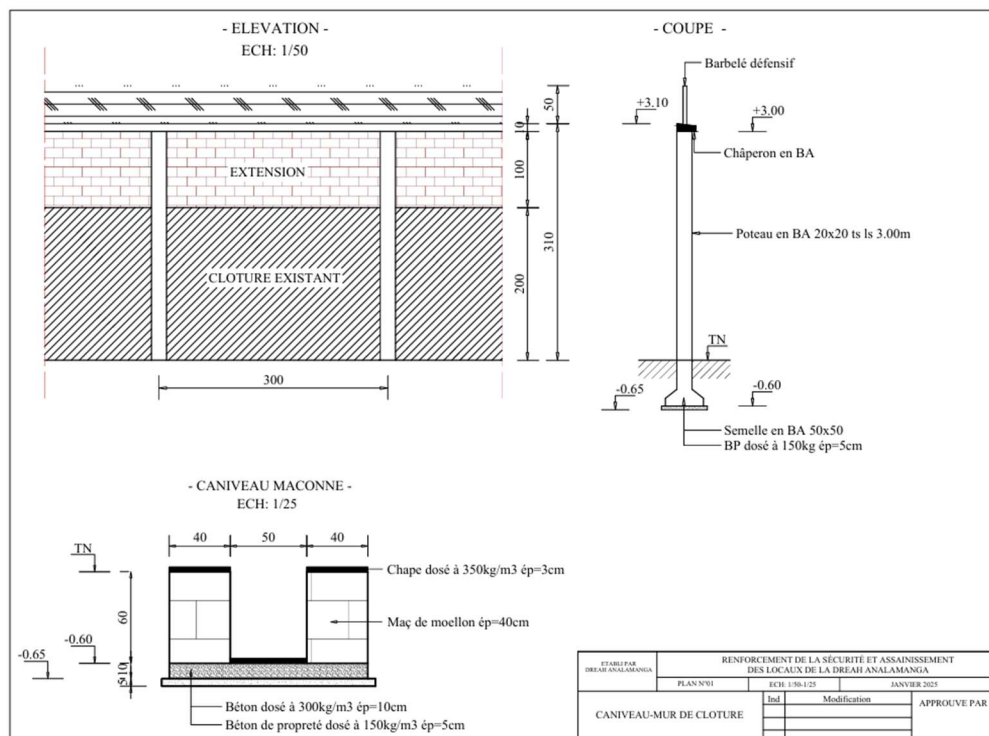
Il certifie, en outre que jusqu'à ce jour exclusivement, ladite propriété n'est grevée d'aucune charge ni d'aucun droit réel immobilier. /-

A FIANARANTSOA le 28 Août 2018.

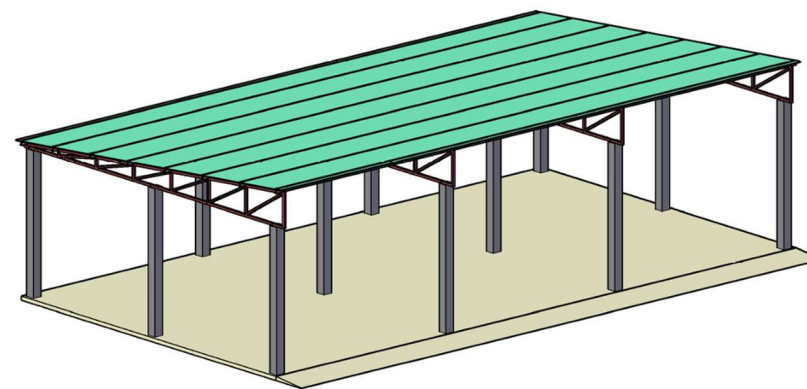


ANNEXE 2 : APERCU DES TYPES D'INFRASTRUCTURES A METTRE EN PLACE

Caniveau et clôture, la DREAH Analamanga :



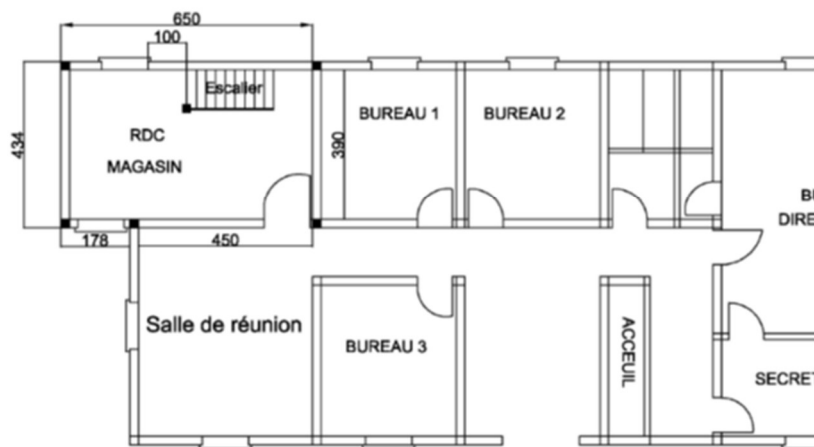
Hangar, Amoron'i Mania



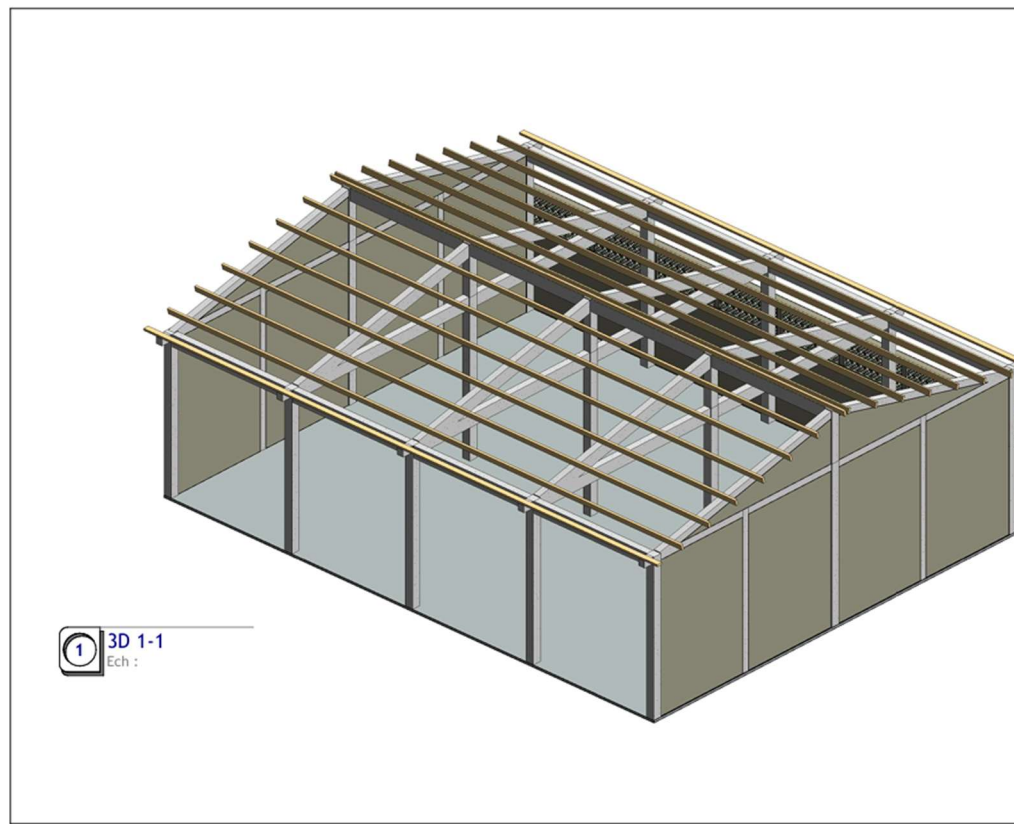
VUE EN 3D	ECH : 1/100
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LE PROJET PAAEP	1
GOUVERNORAT AMORON'I MANIA	

Magasin, bureau DREAH Haute-Matsiatra

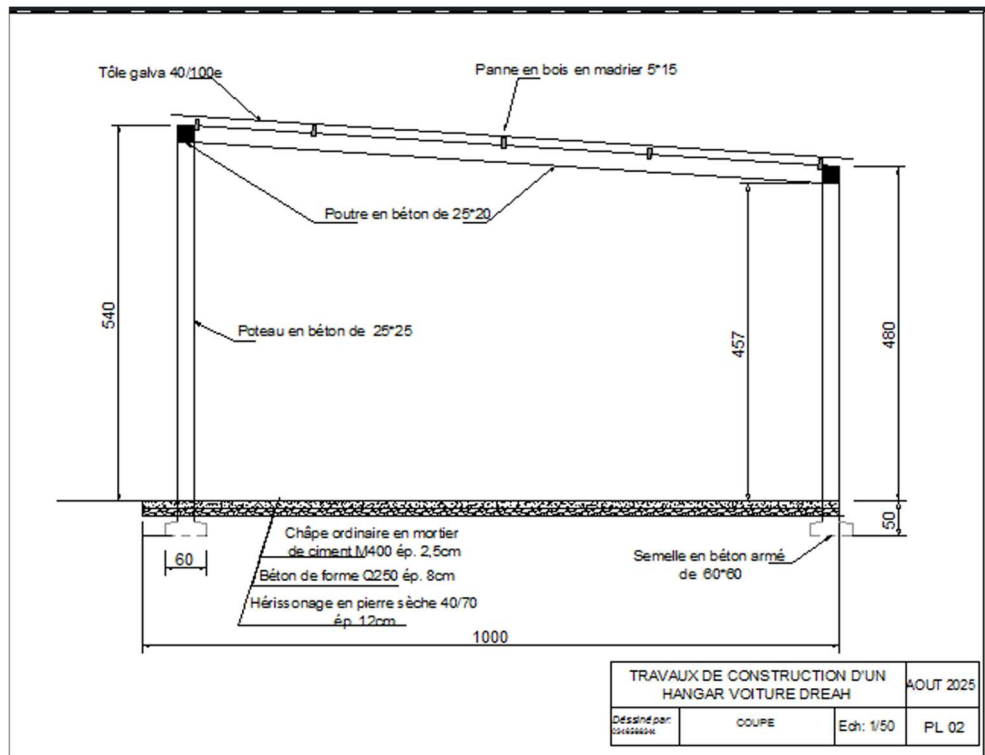
PLAN DE FONDATION DU MAGASIN
REZ DE CHAUSSEE



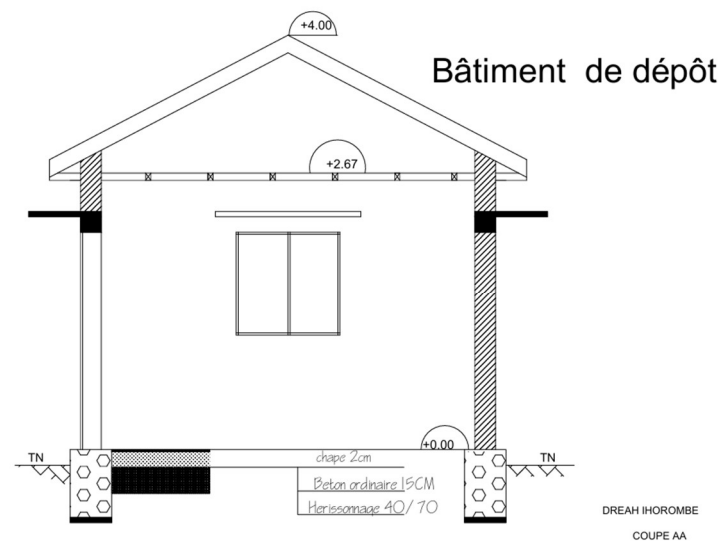
Hangar, Résidence Gouverneur, Manakara Be



Hangar, Bureau DREA Atsimo Atsinanana



Bâtiment de dépôt, DREAH Ihorombe



ANNEXE 3 : PHOTOS DES SITES D'INTERVENTION

Site de la DREAH Analamanga



Site de la DREAH Ihorombe



Site Manakara, Résidence du Gouverneur



Site Ambositra, Bureau du Gouvernorat



Site Haute Matsiatra, Bureau de la DREAH



Site Atsimo-Atsinanana, Bureau de la DREAH

